

Bureau des personnels de catégories A, B et C

Paris, le

**10 MARS 2021**

**MODIFICATION DE LA NOTE  
pour tous les services en date du 22 février 2021**

**Objet : Organisation, au titre de l'année 2021, d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance.**

Je vous informe que les modifications apportées à la note pour tous les services, en date du 22 février 2021, sont les suivantes :

Le paragraphe I – **CONDITIONS A CONCOURIR** – est remplacé par le suivant :

I – **CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR**

(appréciées au 1<sup>er</sup> janvier 2021)

- Etre fonctionnaire titulaire de catégorie B relevant du ministère de l'économie, des finances et de la relance ;
- Justifier d'au moins huit années de services effectifs dans un corps de catégorie B ayant vocation à exercer des fonctions techniques.

Mélisa ROUSSEAU

Cheffe du bureau